CNSS : les taux de remboursement revus à la hausse

Compte Test - 2013-05-22 20:25:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le taux de remboursement des soins en faveur des personnes atteintes de certaines maladies graves ou invalidantes vient d'être augmenté par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

Les taux de remboursement vont passer de 70 à 97% selon la nature de l'affection et 53 nouvelles maladies ont été intégrées dans la liste des affections prises en charge par la CNSS.

Au total, 65.000 personnes bénéficieront de la réduction de la quotité du ticket modérateur, plafonné auparavant à 70%. Une mesure qui coûtera 34 millions de dirhams à la CNSS.